

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 9 juillet 2021 à 20h30**

*Sous la Présidence de Monsieur Marc MOSER, Maire,*

*Membres présents : Mesdames et Messieurs CASPAR Marie-Angèle, CASPAR Thomas, HUCKEL Jean-Paul, KOELL Francine, MOSER Eric, OTTMANN Aline, OTTMANN Olivier, REIF Marie, SCHNEIDER Jérôme, SCHUH Fabien, VOLTZENLOGEL Aurélie, VOLTZENLOGEL Eddy*

*Membres absents excusés : Mesdames ARNOLD Myriam, DIETSCH Astrid*

**Date de la convocation : 2 juillet 2021**

-----  
Secrétaire de séance : Monsieur CASPAR Thomas

### **POINT 1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 28 MAI 2021**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve** le compte-rendu de la séance du 28 mai 2021.

### **POINT 2. DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Maire expose la demande émanant de Madame GREGET, directrice d'école, portant sur une aide financière pour les projets natation pour toutes les classes et ski de fond (classe de CM1/CM2) pour l'année scolaire 2021/2022.

Après examen de la demande, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité, d'**attribuer** une subvention d'un montant de 1930€ à la Coopérative Scolaire de Kurtzenhouse au titre d'aide aux projets pour l'année scolaire à venir 2021/2022.

### **POINT 3. RAPPORT ANNUEL 2020 RESEAU GDS**

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal **n'émet pas** d'observation sur le rapport d'activités de RESEAU GDS pour l'année 2020.

### **POINT 4. RAPPORTS DECHETS, EAU ET ASSAINISSEMENT 2020 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BASSE-ZORN**

Le Maire expose le rapport annuel 2020 de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn concernant les déchets et passe la parole à M. Olivier OTTMANN pour les rapports eau et assainissement.

Sur ce, après avoir entendu les exposés, le Conseil Municipal **n'émet pas d'observation**.

### **POINT 5. DEPART A LA RETRAITE**

Le Maire rappelle que Mme Brigitte MERCKEL a fait valoir son droit à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021. A l'occasion de son départ, il est proposé de lui offrir un cadeau qui lui sera remis lors de la commémoration du 14 juillet à savoir un bon d'une valeur de 150 € à faire valoir auprès du restaurant « Au bœuf rouge » à Niederschaeffolsheim.

Sur ce, après discussion, à l'unanimité, le Conseil Municipal **décide** d'attribuer un bon d'une valeur de 150 € auprès du restaurant « Au bœuf rouge » à Niederschaeffolsheim à Mme Brigitte MERCKEL à l'occasion de son départ à la retraite.

### **POINT 6. ACQUISITION D'UNE PARCELLE RUE PRINCIPALE A KURTZENHOUSE**

Le Maire expose qu'afin de régulariser le foncier relatif à la descente vers la gare depuis la rue Principale, il convient d'acquérir une parcelle, actuelle propriété des conjoints GERWIG. S'agissant

d'une simple régularisation d'un terrain déjà intégré dans le domaine public, il est proposé d'acquérir le bien à l'euro symbolique.

Sur ce, le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications, à l'unanimité :

- **approuve** l'acquisition d'un terrain d'une surface de 0,29 are à détacher de la parcelle cadastrée en section 1 n° 173/18 d'une contenance de 5,54 ares auprès des conjoints GERWIG au prix de 1€ symbolique.
- **charge** le Maire ou toute autre personne qu'il désignera de signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tout document y relatif.

#### **POINT 7. VENTE D'UNE PARCELLE 23 RUE DU VILLAGE**

Le Maire expose que dans le cadre de la vente de l'ensemble immobilier 23A rue du Village, la commune a conservé une bande de terrain d'une contenance de 0,15 are permettant l'accès à l'immeuble 23 rue du Village. L'actuel propriétaire de ce dernier bien envisageant des travaux de rénovation conséquents de l'immeuble, il est proposé de lui céder la parcelle moyennant un prix à l'are de 15 000 €.

Sur ce, après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** la vente de la parcelle cadastrée en section 5 n° 123 d'une contenance de 0,15 are au profit de M. KREIDIEH ou de toute personne physique ou morale qu'il désignera, au prix de 2 250 €, frais de notaire en sus à la charge de l'acquéreur.
- **autorise** le Maire à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tout document y relatif.

#### **POINT 8. CONSTITUTION DE SERVITUDE**

Le Maire expose que la commune de Kurtzenhouse a été saisie d'une demande émanant de STRASBOURG ELECTRICITE RESEAUX visant la constitution d'une servitude pour le passage d'un câble basse tension enterré sur une parcelle située à Gries et sur une longueur de 90 mètres moyennant paiement d'une indemnité forfaitaire de 90€.

Sur ce, après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** la constitution d'une servitude pour le passage d'un câble souterrain basse-tension d'une longueur totale d'environ 90m sur la parcelle cadastrée à Gries en section 18 n° 371 de 200,86 ares, propriété de la commune de Kurtzenhouse, au profit de STRASBOURG ELECTRICITE RESEAUX moyennant une indemnité forfaitaire de 90 €.
- **autorise** le Maire à signer l'acte de servitude et tous les documents y relatifs.